

Subvention ANS pour ton association



Sommaire

1 Cadre général

4 Bilan actions
financées 2023

2 Actions
éligibles

5 Calendrier 2024

3 Informations
pratiques

6 Contacts

Cadre général

Contexte

2019

Création de l'agence nationale du sport (ANS) et mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF)

2020

Création de la commission nationale ANS de l'UFOLEP pour organiser la gestion des crédits des PSF

2021

906 actions soutenues par l'ANS
Attribution de **2,5 M€** dont plus de 469 000€ de plan de relance



2022

Plus de 900 actions soutenues par l'ANS via une enveloppe de **2,3 M€**

...



Objectifs

Augmentation de la part réservée
aux clubs par rapport à 2021

*Rappel de l'objectif d'au moins
50% des crédits vers les clubs pour
2024*

Augmentation des actions par
les clubs vers les Quartiers
Politiques de la Ville (QPV) /
Zones de Revitalisation Rurales
(ZRR)

Sanctuarisation des crédits envers
les territoires d'Outre-mer

Priorisation des actions sur le
dispositif ministériel « Savoir rouler à
vélo » (SRAV)

Procédure de dépôt des bilans
dématérialisée via Le Compte
Association

Conditions d'éligibilité

Le dépôt des dossiers sur [« Le compte asso »](#)

Bilan des actions à envoyer avant toute nouvelle demande

Avoir un minimum de 10 adhérent.e.s UFOLEP au sein de l'association lors du dépôt

Fédérer à l'UFOLEP tout le public touché lors de la demande de subvention

Être affilié à l'UFOLEP tout au long de la mise en œuvre de l'action

Le montant maximal de la subvention est fixé selon le barème suivant :

- 10 à 20 adhésions* = 1 500€ maximum
- 21 à 40 adhésions* = 3 000€ maximum
- 41 à 60 adhésions* = 5 000€ maximum
- 61 et plus = pas de plafond

* à l'Ufolep par association

2024

Crédits territoriaux



Montant de l'enveloppe
territoriale à destination des
clubs

Non connue
à ce jour

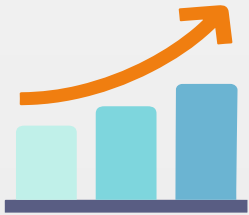


Critère de répartition et/ou d'éligibilité spécifique

- Pertinence du projet au regard du projet sportif fédéral de l'UFOLEP nationale pour les projets des comités et du projet régional ou départemental pour les projets des clubs
- Cohérence budgétaire des actions via éventuellement des partenariats ou levée de fonds lorsqu'ils sont possibles
- Nombre de bénéficiaires touchés par l'action
- Durée d'intégration des actions dans le projet de territoire
- Respect des valeurs de l'UFOLEP
- Nombre d'adhérent.e.s de l'UFOLEP dans la structure / Nombre d'adhérent.e.s dans l'association
- Nombre d'années d'affiliation auprès de l'UFOLEP
- Action en milieu rural
- Action liée au projet éducatif

Actions éligibles

Priorités fédérales



Développement de la pratique

- Education par le sport
- Vie sportive
- Multisports adultes
- Plan vélo
- Activités de la forme
- Pratiques de loisirs



Promotion du sport santé

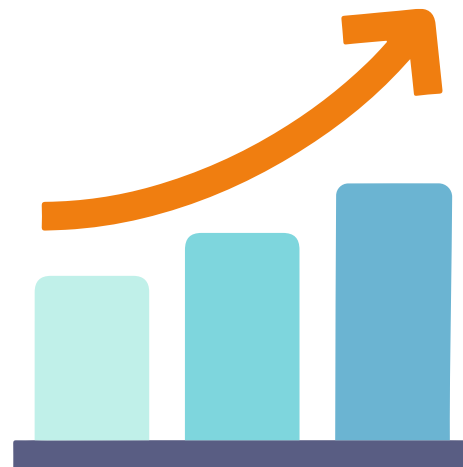
- A mon rythme
- Ufo sport sante société (Ufo3s)
- Autres projets santé



Développement de l'éthique et de la Citoyenneté

- Evènementiel sportif
- Formation non pro
- Projet/séjour socio sportif

Développement de la pratique





Education par le sport

UfoBaby
Ecole Multisports
Ecole Multisports De Pleine Nature

L'UFOLEP offre aux enfants un éveil à la pratique sportive dans un cadre associatif appelé « **Ufo baby** », « **Ecoles multisports** » pour découvrir des activités physiques. La **démarche éducative et ludique** permet d'appréhender par le jeu et le plaisir, la multi-activité à travers des ateliers de motricité, de coordination et de jeux d'adresse.





Vie Sportive

Plusieurs thèmes possibles comme :

- **Accueil et développement de nouvelles pratiques / sports innovants**
- **Conquête et fidélisation des pratiquants**
- **Sécurisation des pratiques**





Multisports Adultes

Plusieurs thèmes possibles comme :

- **Développement du multisport pour les adultes**
- **Création de sections multisports**
- **Evénementiel multisports**





Plan vélo

Kid Bike
Savoir Rouler À Vélo
Ensemble À Vélo

Ces dispositifs sont la réponse de l'UFOLEP et de l'Etat aux nombreux **enjeux sociétaux autour de la pratique du vélo** : mobilité (aller à l'école, au club de sport, ...), accès à une pratique sportive, lutte contre la sédentarité, éducation à la sécurité routière, respect de l'environnement





Activités de la Forme

Les activités de la forme sont un enjeu fédératif majeur pour la fédération, à travers la fidélisation des pratiquant.e.s, l'événementiel et les Weekend de la Forme.





Pratiques de loisirs

Pratiques à objet non compétitif à destination de tous les publics...



Sport Santé





A Mon Rythme (AMR)

Au travers d'activités physiques et sportives, de relaxation notamment, et d'espaces de sensibilisation à la citoyenneté, à l'autonomie à travers la nutrition et l'hydratation, le dispositif A Mon Rythme propose à tous les publics un **accompagnement global, de la sensibilisation à la prise en charge individualisée**. L'UFOLEP s'engage ainsi à **accompagner et soutenir les initiatives visant à prévenir les dangers et les risques liés à la sédentarité** (prévention primaire) et l'accompagnement et le suivi des personnes ayant une affection de longue durée (prévention secondaire) ou une pathologie et relevant de la prescription médicale d'activité physique.

[*Plus d'infos ici*](#)

**A Mon
Rythme**
je cultive mon bien-être





Espace UFOLEP UFO3S

L'UFOLEP a toujours défendu l'idée d'un sport et de l'activité physique comme facteur de santé, de bien-être et d'épanouissement personnel. Devenue priorité nationale, la thématique du « **Bien Être Actif** » conduit l'UFOLEP à exprimer sa volonté de **faciliter l'accès de tous les publics à une pratique adaptée** en déployant un dispositif de Maisons UFOLEP Sport Santé Société©, à destination des publics et des territoires les plus éloignés.

[*Plus d'infos ici*](#)





Développement de l'éthique et de la citoyenneté





Événementiel sportif

Chaque année, l'UFOLEP organise plusieurs milliers de **manifestations sportives** (**Compétitions sportives, tournois, fête du club ou des associations, ...**) sur tout le territoire qui permettent de faire connaître ses activités, ses clubs, etc...





Formation non professionnelle

Secourisme, formation fédérale à destination des s'adresse aux **dirigeant.e.s, encadrant.e.s et officiels**, à travers des sessions

Nos sensibilisations et **formations** aux **gestes de premiers secours** spécifiques. [Plus d'infos ici](#)

doivent nous préparer à réagir face à des situations de la vie quotidienne, malaise, traumatismes, perte de connaissance, arrêt cardiaque, etc. Elles illustrent et confortent la dimension citoyenne inscrite dans les projets et les engagements de l'UFOLEP et de la Ligue de l'enseignement. [Plus d'infos ici](#)



Projet Socio-Sportif

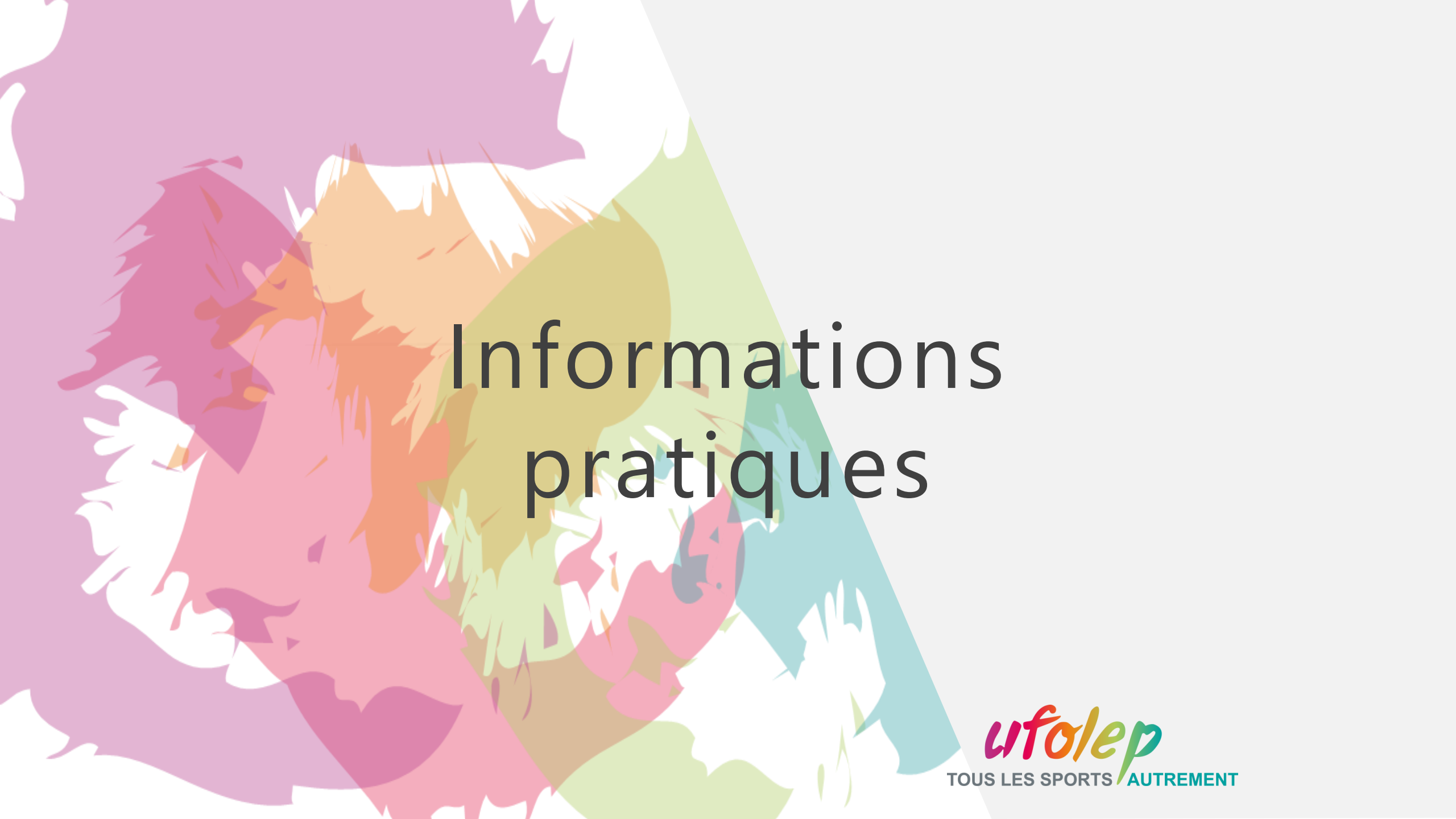
Pour des projets autour des **publics issus des territoires prioritaires** mais également des séjours socio-sportifs [Plus d'infos ici](#)



Actions non éligibles

- **Frais de fonctionnement**
- **Actions se déroulant sur le temps scolaire (USEP)**
- **Acquisition de matériel en dehors de tout projet et d'un montant supérieur à**





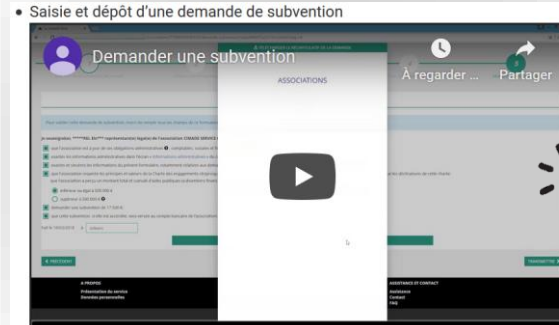
Informations pratiques

Ressources

Créer son compte



Déposer sa demande



Projet Sportif Fédéral



Guides utilisateurs du compte asso

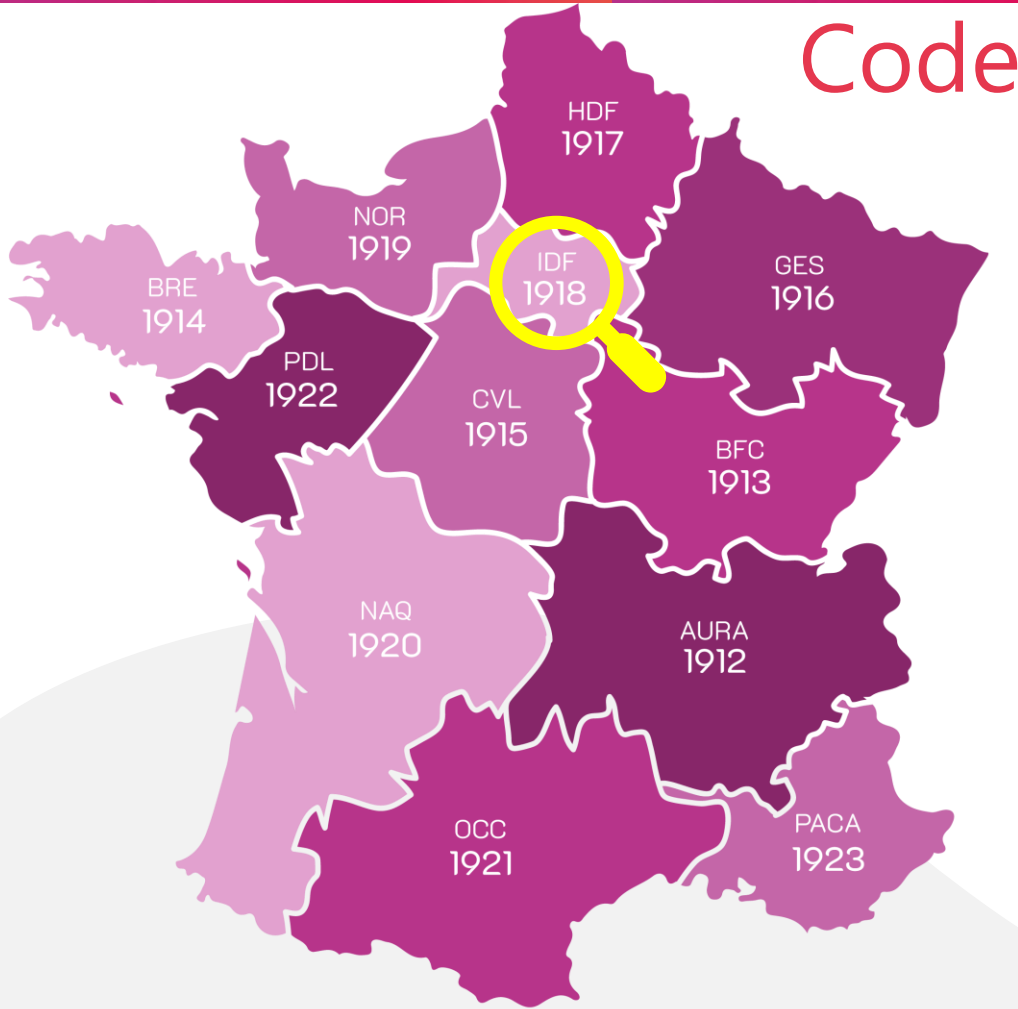


Aide pour
comprendre les pièces
à joindre



*Si vous avez la moindre
question contactez-moi !*

Code fiche subvention



- L'ouverture du « Le compte asso » est prévu du **19 février 2024** au **2 avril 2024**
- Chaque région dispose d'une fiche avec un numéro spécifique qu'il faut connaître, en IDF il s'agit du code 1918



Lien compte asso

Le Compte Asso
Le site officiel de gestion d'association

CONNECTION

Adresse de messagerie

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

CONNEXION

CRÉER UN COMPTE

A PROPOS
Présentation du service
Données personnelles

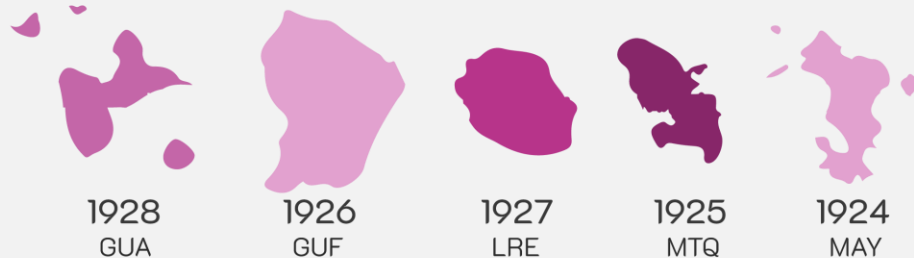
OUVERTURE DES DONNÉES
DataAsso
Data.gouv.fr
Données ouvertes

ASSISTANCE ET CONTACT
Assistance
Contact
FAQ

Version: 1.9.0

Vie-publique.fr - Legifrance.gouv.fr - Data.gouv.fr - Gouvernement.fr - France.fr

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative - Mentions légales - Copyright 2017





Bilan des actions financées en 2023

Scénarii pour le compte-rendu (CRF)

ACTION TERMINÉE

1/ Complétude du compte-rendu
comme indiqué dans [le guide](#)

2/ Intégrer les pièces justificatives
comme indiqué dans le guide

3/ Attestations et transmission de
l'évaluation de l'ensemble du dossier*

ACTION NON REALISÉE

1/ Saisir dans le CRF que le projet n'a
pas été réalisé

2/ Pas de pièce justificative à
transmettre

3/ Attestations et transmission de
l'évaluation de l'ensemble du dossier*

*La transmission de l'évaluation du dossier subventionné en N-1 se fait de manière concomitante au dépôt de la demande de subvention de l'année N.

Ressources

↪ Guides utilisateurs du compte asso



AGENCE NATIONALE DU SPORT



Le Compte Asso
Le site officiel de gestion d'association
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE COMPTE ASSO

MANUEL UTILISATEUR

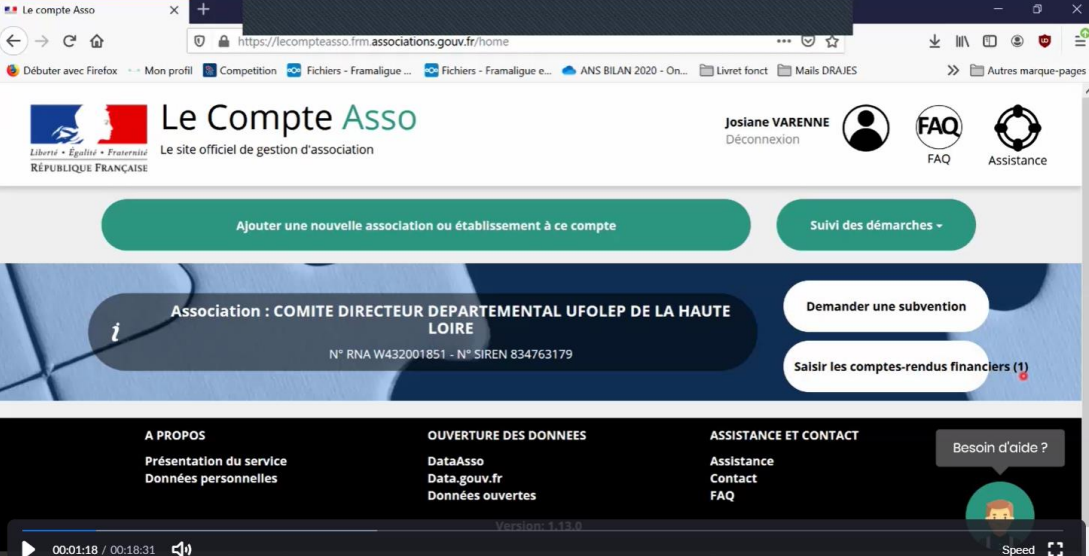
Ce guide est destiné aux structures désireuses d'effectuer une demande de subvention au titre des crédits déconcentrés (instruits au plan territorial ou dans le cadre des projets sportifs fédéraux) de l'Agence nationale du Sport.

Il reprend, pour chaque page, les éléments à compléter par l'association.

Il permet, en cas de blocage(s), de trouver la solution adéquate.

Il comporte de nombreux points d'attention ainsi que des conseils pour que l'association puisse mener à bien sa démarche.

↪ Faire son bilan



The screenshot shows the user interface of the 'Le Compte Asso' website. At the top, there's a navigation bar with the site's name and logo, a user profile for 'Josiane VARENNE', and links for 'FAQ' and 'Assistance'. Below this, there are two main buttons: 'Ajouter une nouvelle association ou établissement à ce compte' and 'Suivi des démarches'. A central banner displays the user's association: 'Association : COMITE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL UFOLEP DE LA HAUTE LOIRE' with its RNA and SIREN numbers. To the right of the banner are buttons for 'Demander une subvention' and 'Saisir les comptes-rendus financiers (1)'. The footer contains three columns of links: 'A PROPOS' (Présentation du service, Données personnelles), 'OUVERTURE DES DONNEES' (DataAsso, Data.gouv.fr, Données ouvertes), and 'ASSISTANCE ET CONTACT' (Assistance, Contact, FAQ). A 'Besoin d'aide?' button is also present. A video player at the bottom shows a progress bar at 00:01:18 / 00:18:31.



Si vous avez la moindre question contactez-moi !

Points de vigilance lors du bilan

Mise en œuvre
de l'action

Objectifs atteints au regard
de des indicateurs utilisés?

Informations
administratives

Nombre de
personnes
bénéficiaires

Dates et lieux de la
réalisation de votre
action

L'association doit rappeler le titre de l'action tel qu'il est présenté dans le dossier de demande de subvention initial et **résumer la réalisation de l'action** (ce qu'il s'est passé)

L'association doit **décrire l'évaluation qualitative et quantitative** de l'action réalisée (rappel des objectifs initiaux, des critères d'évaluation et indicateurs utilisés, des modalités d'évaluation utilisées)

Données qui permettent aux fédérations de **relier le compte rendu au dossier de demande de subvention initial**

L'association doit indiquer le **nombre de personnes exact touchées** par l'action et **leur profils** (bénévoles, salarié.e.s, hommes, femmes, enfants, seniors, personnes en situation de handicap...)

Si l'action se ventilait en plusieurs sessions, l'association doit préciser les dates et lieux ainsi que la durée en jours ou en heures de chaque session. Ce sont ces informations qui permettront de **vérifier que le montant de la subvention attribué et versé correspond bien au nombre de jours et d'heures réalisés** et qu'il n'y a pas de trop-perçu.

Subvention Agence Nationale du Sport / PSF

La subvention Agence Nationale du Sport/PSF (prévisionnelle comme réalisée) doit apparaître dans la rubrique « 74 subventions d'exploitation » sous l'intitulé « Etat » (et non Région ou Département).

ufolep

TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

Prévision / Réalisation

Charges et des produits que l'asso a indiqués dans le budget prévisionnel de l'action du dossier de demande de subvention initial, L'association indique dans les colonnes « réalisations » des charges et des produits, ce qu'elle a réellement obtenu et dépensé.

Exercice

L'Association doit indiquer l'exercice concerné (à quoi correspond l'exercice au cours duquel la subvention Agence Nationale du Sport / PSF a été attribuée).

Contribution volontaire

Seules les associations disposants d'une information quantifiable et valorisable, ainsi que des méthodes d'enregistrement fiables, peuvent inscrire les contributions volontaires dans leurs budgets et comptes de résultats,

Sous totaux, totaux et pourcentages

Si l'association remplit toutes les colonnes demandées (prévision / réalisation), le calcul des totaux, sous totaux et des pourcentages (réalisation / prévision et subvention / total des produits) se fait automatiquement dans le formulaire en format .pdf.

**Points finances
lors du bilan**

Ecarts

L'association explique les différences de montants constatés entre la colonne « prévision » et « réalisation » qu'elles soient positives ou négatives et leur impact éventuel sur la réalisation de l'action

Points finances lors du bilan *(Suite)*

Contribution volontaire

Seules les associations disposants d'une information quantifiable et valorisable, ainsi que des méthodes d'enregistrement fiables, peuvent inscrire les contributions volontaires dans leurs budgets et comptes de résultats,

Règles de réparation

Si l'association a mentionné des charges indirectes et des ressources propres affectées à l'action, elle doit expliquer dans ce paragraphe quelle part ou quel pourcentage elle a utilisé pour répartir ces charges de fonctionnement et ses ressources propres globales et spécifique à cette action et pourquoi

Observations

Toute autre information ou remarque qui permettra de mieux comprendre le bilan ou le compte-rendu de l'association

Envoi

L'envoi du bilan se fait via le compte association avec la possibilité de retrouver son dossier à tout moment dans son espace.



Calendrier 2024

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

19/02/24



**Lancement dates
dépôt**

22/03/24



**Date limite de dépôt des
dossiers sur
Le compte association**

30/05/24



**Commission
nationale ANS**

Calendrier de la région ILE-DE-FRANCE

**Notification d'attribution
ou refus des subventions**



Automne

**Mise en paiement
des subventions**



Eté



Contacts

ÉQUIPE UFO SOS 77

UFOLEP 77

Adrien Cousseau : Référent territorial ANS

01 64 41 08 30 adrien.cousseau@ufolep77.org

UFOLEP 77

Amandine Passot : Référente territoriale ANS

01 64 41 08 30 amandine.passot@ufolep77.org

METTRE EN COPIE : contact@ufolep77.org

